



Fédération
culturelle
canadienne-
française

Mémoire de la FCCF dans le cadre de l'étude sur l'état des lieux de création et de représentation au Canada

Déposé le 29 mai 2026 au Comité permanent du patrimoine
canadien (CHPC)

Personne-ressource :

Manon Henrie-Cadieux, Directrice – Stratégie et relations gouvernementales
strategies@fccf.ca

450, rue Rideau, bureau 405 Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

T : 613-241-8770 fccf.ca

Liste de recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada réserve une part minimale du financement des volets « prestation directe » et « communautaire » du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) à des projets d'infrastructures culturelles, afin de garantir l'accès des communautés urbaines et rurales du Canada à des lieux culturels.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada réserve une part minimale du financement des volets « prestation directe » et « communautaire » du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) à des projets d'infrastructures culturelles de la francophonie minoritaire.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada finance la recherche sur les infrastructures culturelles dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) afin d'établir un état des lieux consolidé et régulièrement mis à jour pour appuyer une prise de décision éclairée.

À propos de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) représente un réseau pancanadien d'organismes artistiques et culturels à but non lucratif œuvrant au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Fondée en 1977, la FCCF est la voix politique des arts et de la culture en francophonie canadienne et acadienne. Son réseau rassemble 22 membres partout au Canada :

- 14 organismes œuvrant au développement culturel et artistique dans 12 provinces et territoires ;
- 7 organismes nationaux représentant le théâtre, l'édition, la chanson, la musique, les arts visuels et les arts médiatiques ;
- 1 regroupement pancanadien de diffuseurs des arts de la scène.

À travers ses membres, la FCCF est branchée à un écosystème d'environ 350 organismes qui doivent être en mesure d'accéder à des infrastructures culturelles adaptées et de qualité afin de soutenir les activités de création, de répétition, d'entraînement, de diffusion, etc. L'analyse de l'écosystème, appuyée par divers travaux de recherche réalisés par la FCCF ou par ses membres (1992 ; 2000 ; 2005 ; 2024), révèle un éventail de situations auxquelles se rattachent des besoins précis. Par exemple, lorsque les organismes possèdent ou gèrent leurs propres infrastructures immobilières, ceux-ci doivent avoir un accès équitable aux ressources financières et humaines nécessaires à leur entretien, à leur modernisation et à leur pleine exploitation au bénéfice de leurs communautés. Lorsqu'elles ne sont pas propriétaires de leurs infrastructures ou n'en assurent pas la gestion, les organisations se heurtent à d'autres enjeux, notamment un accès limité à des équipements adaptés aux activités de création et de diffusion.

Mise en contexte

Le secteur des arts et de la culture est dorénavant reconnu dans la *Loi sur les langues officielles* comme étant essentiel au développement et à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). L'accès des populations francophones du Canada, y compris les jeunes et les nouvelles et nouveaux arrivant·e·s, à des formes d'expression artistique en français joue un rôle déterminant dans la construction identitaire et le sentiment d'appartenance à leur communauté et territoire. Les infrastructures culturelles des CFSM, qui revêtent des caractéristiques propres à leur réalité, sont des lieux de rassemblement où les individus peuvent tisser des liens durables, créer des ponts entre les cultures et développer un sentiment de fierté. Ces trois éléments constituent des conditions essentielles à la cohésion nationale du Canada.

En plus de générer des impacts sociaux essentiels au vivre-ensemble et au bien-être, l'accès à des infrastructures culturelles adaptées et de qualité constitue également une condition centrale à la vitalité économique du secteur. Le secteur artistique et culturel de la francophonie canadienne et acadienne (hors Québec) employait plus de 36 100 personnes en 2021 et générait 6,15 G\$ en retombées sur le produit intérieur brut (PIB) national en 2023¹. En d'autres termes, les investissements dans les infrastructures culturelles de la francophonie minoritaire reposent à la fois sur des considérations sociales, identitaires et économiques. La prise en compte des réalités et des besoins propres aux communautés et aux organismes dans l'élaboration des politiques publiques canadiennes en matière d'infrastructures culturelles bénéficiera à l'ensemble de la société et de l'économie du Canada. Sur ce dossier, la collaboration des trois paliers gouvernementaux sera déterminante².

L'état des infrastructures culturelles dans la francophonie minoritaire en quelques constats

La FCCF s'intéresse aux infrastructures culturelles et artistiques depuis plus de deux décennies. Elle a notamment initié, soutenu et promu des projets de recherche visant à recenser les infrastructures culturelles de la francophonie canadienne et acadienne, ainsi qu'à en documenter l'état (1992 ; 2000 ; 2005 ; 2024). Elle a également participé à diverses consultations publiques sur ce dossier, notamment celles d'Infrastructure Canada sur le Plan d'infrastructure du gouvernement 2016-2026 (2016) et celles de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada concernant le programme Maisons Canada et le Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) (2026).

Ces expériences variées lui ont permis de constater que les besoins exprimés par les organismes artistiques et culturels en matière d'infrastructures ont peu évolué au fil du temps. Cette situation laisse croire que l'approche préconisée jusqu'ici par le gouvernement fédéral n'est pas adaptée aux contextes propres aux CFSM, ce qui en limite l'efficacité. Il est essentiel de mettre en place des politiques publiques favorisant un accès équitable aux

¹ Hill Stratégies. (2025). *Impact économique de la communauté culturelle canadienne-française en 2023*. Rapport préparé pour la Fédération culturelle canadienne-française. <https://fccf.ca/wp-content/uploads/2025/12/Impact-economique-2023-FCCF-HillStrategies-decembre2025.pdf>.

² Selon l'enquête sur les infrastructures publiques de base au Canada de 2022, 83 % des installations culturelles, récréatives et sportives publiques appartenaient à des organismes locaux et régionaux, dont 79 % étaient des municipalités. Statistique Canada. (2025). *Enquête sur les infrastructures publiques de base au Canada : pratiques de gestion des actifs, infrastructures de gestion des déchets solides et installations culturelles, récréatives et sportives, 2022*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250204/dq250204a-fra.htm>

infrastructures essentielles à la pérennité et au développement continu des activités artistiques et culturelles de la francophonie canadienne et acadienne.

En dépit du faible nombre de recherches portant spécifiquement sur les infrastructures culturelles dans la francophonie minoritaire, il est possible de dégager les constats suivants de la littérature :

1. Les besoins en matière d'infrastructures sont variés. Certains organismes désirent s'engager dans des projets d'immobilisation visant à ancrer leur présence dans le tissu communautaire. D'autres déclarent devoir procéder à des changements nécessaires pour garantir l'accessibilité des lieux, ou encore devoir changer des fenêtres, leur système de chauffage, de ventilation ou encore de climatisation, particulièrement dans le contexte actuel marqué par l'accélération des changements climatiques. Finalement, la littérature identifie certains risques pour la santé et la sécurité des artistes, du personnel et des publics causés par l'inadéquation ou l'existence de systèmes d'extinction des incendies dans des organismes issus de nos communautés³.
2. De manière générale, la crise du logement nuit à la capacité des artistes canadien-ne-s d'accéder à des espaces de création abordables au Canada. Les faibles taux d'inoccupation observés dans plusieurs régions où se concentrent les communautés francophones en situation minoritaire (p. ex., Sudbury, Moncton, Bathurst et Hawkesbury) exercent une pression à la hausse sur le coût des espaces pouvant accueillir des activités de création, de répétition, d'entraînement et de diffusion. Cette situation, conjuguée aux faibles revenus des artistes de ces communautés (environ 30 000 \$ par année en 2023, soit 45 % de moins que la population active francophone hors Québec⁴), complexifie considérablement leur accès aux infrastructures nécessaires au maintien d'une offre culturelle essentielle. Elle touche également les organismes communautaires dont les budgets de fonctionnement sont de petite taille.
3. L'augmentation des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre, conjuguée à une méconnaissance des ressources disponibles pour appuyer les projets d'infrastructures et à l'insuffisance des fonds disponibles, entrave la capacité des organismes communautaires à réaliser des projets d'acquisition d'équipement, de rénovation ou de construction dont ils ont besoin, particulièrement dans un contexte marqué par l'accélération des changements climatiques.
4. Les organismes artistiques et culturels de la francophonie minoritaire constituent souvent les seuls piliers de l'offre artistique sur leur territoire, ce qui explique leur rôle essentiel dans l'attractivité et la rétention des populations dans les régions concernées. Majoritairement situés en régions rurales, ils servent de petites communautés. Cette réalité les amène souvent à partager leurs infrastructures avec d'autres organismes au service des CFMS œuvrant dans divers secteurs (p. ex., santé, justice, éducation, petite enfance, etc.). Cette mise en commun des ressources les conduit toutefois à exercer leurs activités dans des lieux multifonctionnels de calibre non professionnel, tels que des centres scolaires communautaires, qui ne disposent généralement pas d'équipement spécialisé pour la création ou la diffusion.
5. Dans les CFMS, le personnel qui exploite les infrastructures culturelles ne possède pas toujours les compétences nécessaires pour utiliser de l'équipement spécialisé en création ou en diffusion. Dans certains cas, il peut être plus avantageux financièrement pour un organisme artistique et culturel d'engager un-e technicien-ne spécialisé-e dans le cadre d'un contrat de courte durée que de former son personnel à utiliser de l'équipement peu accessible sur le territoire.

³ Hill Stratégies. (2024). *Impacts et défis des lieux culturels du Nouveau-Brunswick*. [alnb-nbculturalvenuesreport2024-fr-web.pdf](#)

⁴ Hill Stratégies, *op. cit.*, 2025.

6. Le fait d'être souvent situés en zones rurales ou éloignées génère des coûts supplémentaires qui sont rarement pris en compte lors de la conception des programmes de soutien aux infrastructures et de leurs critères d'admissibilité. Les coûts liés au transport de personnes et de marchandises sur de longues distances afin de pallier l'accès limité à divers services et produits représentent un exemple concret de réalité propre aux organismes du secteur.

Les éléments soulevés ci-dessus ne visent pas à brosser un portrait exhaustif de la situation, mais plutôt à souligner la nécessité de tenir compte du contexte particulier dans lequel opèrent les parties prenantes du réseau afin de mieux répondre à leurs réalités et à leurs besoins. En vertu de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral doit par ailleurs prendre des mesures appropriées qui reconnaissent pleinement l'asymétrie des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) par rapport à ceux des communautés en situation majoritaire, ainsi que celle propre aux CFMS dans un contexte marqué par le déclin du français au Canada et en Amérique du Nord.

Les recommandations formulées dans le présent mémoire visent ainsi à répondre aux enjeux que les organismes rencontrent en matière d'infrastructures culturelles. À ce titre, elles doivent être considérées comme des exemples de mesures positives destinées à appuyer le développement et l'épanouissement des CFMS, tout en contribuant au respect des engagements pris par le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada réserve une part minimale du financement des volets « prestation directe » et « communautaire » du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC), afin de garantir l'accès des communautés urbaines et rurales du Canada à des lieux culturels.

Dans son budget de 2025, le gouvernement du Canada a annoncé la réduction et la réorientation des fonds alloués au Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC), géré par Patrimoine canadien (PCH). Ce programme, qui finançait jadis un large éventail d'initiatives, notamment l'acquisition d'équipement spécialisé, les études de faisabilité, les évaluations d'installations et les projets de construction, sera limité au financement d'équipement spécialisé dans le secteur culturel à l'issue des deux prochains exercices budgétaires.

Les demandes visant d'autres types de projets devront désormais être soumises au Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) géré par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC). Doté d'un financement de 51 G\$ de dollars sur 10 ans, ce programme comprend différents volets pouvant soutenir des projets d'infrastructures culturelles. C'est notamment le cas du volet « prestation directe », qui appuie la réalisation de projets d'envergure régionale et d'infrastructures locales importantes, ainsi que du volet « communautaire », dont l'objectif est de soutenir la construction et la rénovation d'infrastructures locales essentielles.

Or, contrairement au FCEC, dont l'ensemble des fonds était réinvesti dans le secteur, aucun seuil minimal de financement consacré aux infrastructures culturelles n'a été prévu dans les deux volets du FBCF mentionnés précédemment, qui disposent d'enveloppes respectives de 6 G\$ et de 27,8 G\$ sur 10 ans. En l'absence d'un tel seuil, ces changements pourraient engendrer une diminution du financement accordé aux infrastructures culturelles au pays. Pour cette raison, la FCCF recommande qu'une part minimale du financement des volets « prestation directe » et « communautaire » du FBCF soit consacrée aux infrastructures culturelles. Cette recommandation est également portée par plusieurs acteurs du secteur artistique et culturel du Canada, incluant la Coalition canadienne des arts (CCA) et l'organisme Business/Arts, qui l'ont tous deux formulée dans leur mémoire prébudgétaire respectif en vue du budget fédéral de 2026⁵.

Concrètement, la part du financement réservée aux infrastructures culturelles devrait correspondre, au minimum, au budget du FCEC auparavant consacré à l'ensemble des initiatives autres que le financement d'équipement spécialisé. À cet égard, rappelons que le budget annuel de FCEC a fait l'objet de plusieurs bonifications en 2016 et en 2017, ce qui a permis à PCH d'octroyer des subventions et des contributions dont le montant total est passé de 56,7 M\$ en 2018-2019 à 74,4 M\$ en 2022-2023⁶. La part du financement consacrée à l'équipement spécialisé n'est toutefois pas connue. De plus, ni le montant exact ni le pourcentage de réduction du FCEC n'ont été rendus publics dans le budget fédéral de 2025.

Enfin, la FCCF tient à souligner que ces changements apportés aux programmes gouvernementaux suscitent une inquiétude légitime quant à la perte d'une expertise développée au fil des années au sein de PCH. Cette expertise, qui porte à la fois sur les particularités des infrastructures culturelles et sur les réalités propres aux

⁵ Coalition canadienne des arts. (2026). *Written Submission for the Standing Committee on Finance Pre-Budget Consultations in Advance of the 2026 Budget*. https://canadianartscoalition.com/wp-content/uploads/2026/05/CAC_2026-Prebudget-Submission-FINAL-1.pdf

Business / Arts. (2026). *2026 Pre-Budget Submission*. <https://www.businessandarts.org/blog/2026-pre-budget-submission/>

⁶ Il faut noter que des dépenses plus élevées découlant de l'octroi de financement supplémentaire afin de lutter contre les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont marqué les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023. Gouvernement du Canada. (2024). *Évaluation du Fonds du Canada pour les espaces culturels 2018-2019 à 2022-2023*.

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/evaluations/fonds-espaces-culturels-2018-2023.html#a6>

CFSM, a permis à PCH de développer une compréhension approfondie des besoins des communautés. La FCCF s'attend à ce que le personnel du LICC chargé d'accompagner les responsables des demandes reçoive la formation et les outils nécessaires pour soutenir adéquatement les activités de création et de diffusion partout au pays, y compris dans les CFSM.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada réserve une part minimale du financement des volets « prestation directe » et « communautaire » du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) à des projets d'infrastructures culturelles de la francophonie minoritaire.

Comme indiqué aux pages 4 à 6 du présent mémoire, les organismes artistiques et culturels qui servent les CFMS opèrent dans un contexte particulier et présentent des caractéristiques qui leur sont propres. La faible évolution des constats dégagés par les recherches menées sur les infrastructures culturelles dans les CFMS entre 1990 et 2024 laisse croire que les programmes gouvernementaux, dans leur forme actuelle, répondent insuffisamment aux besoins des organismes communautaires ou tiennent insuffisamment compte de leurs réalités particulières. Cette observation est appuyée par les données ouvertes du gouvernement du Canada qui révèlent qu'entre 2019 et 2025, seuls 23 organismes affiliés au réseau de la FCCF ont reçu du financement en vertu du FCEC, sur un total d'environ 350 organismes⁷.

Du point de vue de la FCCF, cette situation commande la mise en place de mesures positives appropriées. L'octroi d'une part minimale des ressources aux organismes artistiques et culturels des CFMS afin de leur garantir un accès équitable aux programmes gouvernementaux devrait ainsi être envisagé. Une telle mesure permettrait de s'assurer que les volets concernés du FBCF ne soutiennent pas uniquement de grands projets d'infrastructures, mais également une variété de projets adaptés à des communautés aux réalités variées, notamment en ce qui concerne leur taille. Bien que les organismes artistiques et culturels de la francophonie minoritaire servent de petites communautés, leur contribution est inestimable. Cette contribution se manifeste à plusieurs égards, notamment par leur rôle dans la construction identitaire, la vitalité économique des territoires, notamment grâce au tourisme, ainsi que l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie.

Par ailleurs, une approche flexible et différenciée qui tient pleinement compte de ces besoins et de ces réalités particulières devrait être adoptée dans l'évaluation des demandes de financement. À titre d'exemple, les coûts d'exploitation des lieux de diffusion, ainsi que les dépenses liées à la mobilisation de ressources techniques et humaines devraient être reconnus comme des dépenses admissibles dans le cadre des projets d'infrastructures culturelles soumis par les organismes des CFMS aux volets pertinents du FBCF.

⁷ Analyse interne de la FCCF fondée sur le fichier de données ouvertes intitulé « Divulgence des octrois de subventions et de contributions » du Secrétariat du Conseil du Trésor. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/432527ab-7aac-45b5-81d6-7597107a7013>

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada finance la recherche sur les infrastructures culturelles dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) afin d'établir un état des lieux consolidé et régulièrement mis à jour pour appuyer une prise de décision éclairée.

Le présent mémoire met en lumière plusieurs constats tirés des études portant sur la disponibilité et l'état des infrastructures culturelles dans les CFSM. Bien qu'un corpus de recherches existe sur cette question, notamment grâce aux investissements importants consentis par la FCCF et ses membres, celui-ci demeure limité. Les études disponibles ne couvrent pas l'ensemble des disciplines artistiques et culturelles ni toutes les provinces et tous les territoires du Canada. De plus, elles ne se fondent pas sur des méthodologies permettant d'établir des comparaisons entre elles ou de réaliser des analyses longitudinales.

Bien que ces recherches aient incontestablement nourri la réflexion du secteur sur les besoins en infrastructures au fil des ans, il demeure essentiel, tant pour le milieu que pour les institutions fédérales, de disposer d'un portrait complet des infrastructures culturelles dans la francophonie canadienne et acadienne. En l'absence d'un tel état des lieux, il est difficile d'identifier avec précision les priorités d'intervention ainsi que d'estimer les besoins des organismes artistiques et culturels qui œuvrent dans les CFSM partout au Canada, à l'extérieur du Québec.

Le manque de données publiques sur l'état des infrastructures culturelles communautaires est particulièrement préoccupant dans le contexte de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Cette loi invite les institutions fédérales à fonder, dans la mesure du possible, leurs interventions positives sur des données probantes et des travaux de recherche (L.R.C. 1985, ch. 31, para. 7 et 8). En l'absence de telles études et données, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques canadiennes en la matière se heurtent à d'importantes limites qui entravent leur potentiel d'innovation.